

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'HAUDIVILLERS

Séance du 25 juin 2010

Nombres afférents au CM	de En exercice	membres qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de la convocation
18 juin 2010

Date d'affichage de la convocation
18 juin 2010

Date d'affichage de la délibération
28 juin 2010

Objet de la délibération
Modification simplifiée n°3 du PLU

L'an deux mil dix et le vingt cinq juin à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOUCHEZ Lucien.

Présents : MM. Mmes BOUCHEZ Lucien, SIWEK Jean-Marie, HUMMEL Lionel, DEBRYE Denis, CLOPIER Céline, FRENOY Sylvain, CRESSENT Sylvie, DUMONT-BEZAK Marie-Louise, CHANTAREAU Eric, PUNZANO Gérard, DANGOISSE Régine, NEKKAR David.

Absents excusés : Mme HUMMEL Martine (pouvoir à M. HUMMEL Lionel), MM. TIERRIE Frédéric, DACHON Serge.

Mademoiselle CLOPIER Céline a été élue secrétaire.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 123-13 et R 123-20-2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 1988 approuvant le Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Haudivillers ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 1996 modifiant le Plan d'Occupation des Sols approuvé de la commune de Haudivillers ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2008 modifiant le Plan d'Occupation des Sols approuvé de la commune de Haudivillers ;

Vu l'avis du Maire en date du 10 mai 2010 annonçant la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Haudivillers ;

Vu le registre permettant au public de formuler ses observations ;

Considérant qu'aucune observation n'a été émise sur ce registre ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, est prêt à être approuvé ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver telle qu'elle est annexée la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Haudivillers.

Affiché le 5 juillet 2010
le Maire.
L. BOUCHEZ



Cette modification permet en particulier l'installation de systèmes domestiques solaires thermiques ou photovoltaïques ou de tout autre dispositif individuel de production d'énergie renouvelable, l'utilisation en façade du bois ou de tout autre matériau renouvelable permettant d'éviter des émissions de gaz à effet de serre ou la pose de toitures végétalisées.

La présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois, mention en sera faite en caractères apparents dans le journal du Courrier Picard.

Le dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures d'ouverture au public, ainsi qu'à la Préfecture.

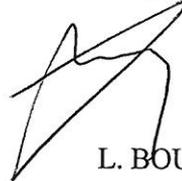
Cette délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité mentionnées ci dessus.

La présente délibération accompagnée du dossier de modification simplifiée sera transmise au préfet du département de l'Oise.

Pour extrait certifié conforme,

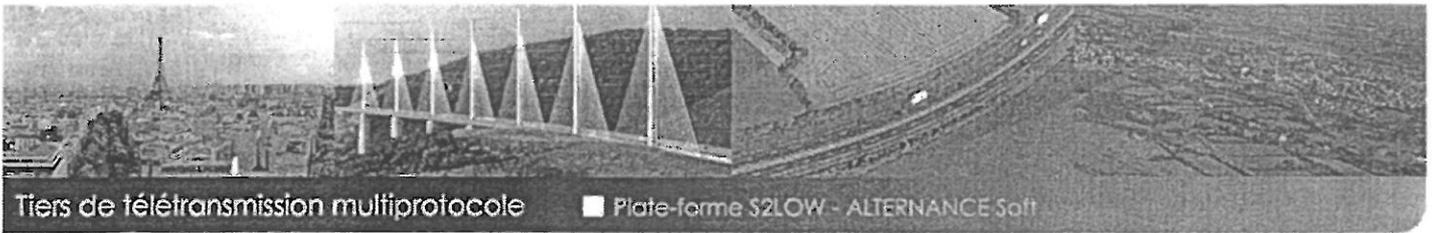
Le 28 juin 2010,

Le Maire,



L. BOUCHEZ





Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : HAUDIVILLERS

Utilisateur : BOUCHEZ

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	DELIB19_2010
Date de la décision:	2010-06-28 00:00:00+02
Objet:	Modification simplifiée n°3 du PLU
Classification matières/sous-matières:	2.1
Identifiant unique:	060-216002998-20100628-DELIB19_2010-DE
URL d'archivage:	Non définie
NOtification:	Notifiée à mairie-haudivillers@wanadoo.fr

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier.</i>		
060-216002998-20100628-DELIB19_2010-DE-1-1_0.xml	text/xml	807
<i>nom de original.</i>		
modif 3 PLU.pdf	application/pdf	140972
<i>nom de métier.</i>		
060-216002998-20100628-DELIB19_2010-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	140972

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	28 juin 2010 à 11h26min03s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 juin 2010 à 11h30min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 juin 2010 à 11h30min47s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	28 juin 2010 à 11h32min50s	Recu par le MIAT le 2010-06-28

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'HAUDIVILLERS

Nombres de membres		
afférents au CM	En exercice	qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
13 juin 2008

Date d'affichage de la convocation
13 juin 2008

Date d'affichage de la délibération
23 juin 2008

Objet de la délibération
Approbation de la modification n°2 du Plan d'Occupation des Sols

L'an deux mil huit et le vingt juin à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOUCHEZ Lucien.

Présents : MM. Mmes BOUCHEZ Lucien, HUMMEL Lionel, SIWEK Jean-Marie, CLOPIER Céline, DEBRYE Denis, FRENOY Sylvain, CRESSANT Sylvie, CHANTAREAU Eric, PUNZANO Gérard, DANGOISSE Régine, Martine HUMMEL, DUMONT-BEZAK Marie-Louise, NEKKAR David, TIERRIE Frédéric, DACHON Serge.

Monsieur Frédéric TIERRIE a été élu secrétaire.

Vu la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

Vu la loi Urbanisme et Habitat (UH) n°2003-590 du 02 juillet 2003 ;

Vu le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 relatif à l'entrée en vigueur des textes susvisés ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L. 123-13 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 1988 approuvant le Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Haudivillers ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 1996 modifiant le Plan d'Occupation des Sols approuvé de la commune de Haudivillers ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 14 avril 2008 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la modification n°2 du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Haudivillers ;

Vu le procès-verbal de l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 05 mai au 05 juin 2008 et les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Considérant que le projet de modification du POS, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, est prêt à être approuvé conformément à l'article L. 123-13 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant l'avis favorable rendu par le Commissaire-Enquêteur sur le projet de modification n°2 du POS de Haudivillers ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la modification n°2 du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Haudivillers ;

Le Plan d'Occupation des Sols modifié est tenu à la disposition du public :

- > à la mairie de Haudivillers aux heures et jours habituels d'ouverture du Secrétariat de la Mairie.
- > dans les locaux de la Préfecture, de l'Oise (DRCL) tous les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (samedi excepté).

Le Plan d'Occupation des Sols modifié comprend :

- un règlement
- un additif au rapport de présentation

La présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois. Mention en sera faite en caractères apparents dans un journal habilité du département.

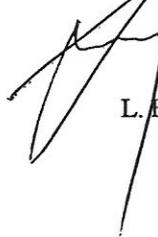
Cette délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité mentionnées ci avant et dans les conditions prévues par les articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'Urbanisme.

Une copie de cette délibération sera adressée au préfet du département de l'Oise.

Pour extrait certifié conforme,

Le 23 juin 2008,

Le Maire,



L. BOUCHEZ





MAIRIE DE HAUDIVILLERS

60510

Téléphone : 44.80.40.34

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Beauvais

Canton de Nivillers

Le 07 octobre 1996

Monsieur le Maire de Haudivillers
à

M. le Directeur Départemental de l'Équipement
Direction de l'aménagement et de l'Animation Territoriale de
Beauvais - cellule aménagement
3, Boulevard Saint-Jean
BP 317
60021 Beauvais cedex

objet : Transmission de la délibération modifiant le plan d'occupation des sols.

Monsieur le Directeur,

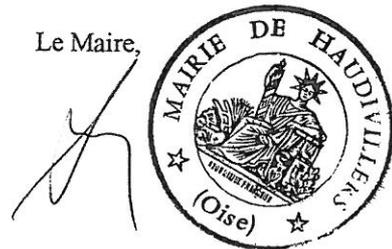
J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal a approuvé la modification n°1 par délibération du Conseil Municipal en date du 06 septembre 1996.

Je vous transmets un exemplaire de la délibération cité en objet

Par ailleurs, un dossier et une délibération ont été envoyés à M. le Préfet de l'Oise et la DDE - service SEEG/PAU - le 01 octobre 1996.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,



L. BOUCHEZ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUDIVILLERS

Séance du 06 septembre 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize

et le six septembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lucien BOUCHEZ

Présents : MM. DACHON Serge, SIWEK Jean-Marie, SANTERRE Sébastien, COULON André, HUMMEL Lionel, GUICHAOUA Bertrand, Mmes ROBLIQUE Nicole, VERMEULEN Marie, THOMAS Magali.
Absents excusés : MM. DELARUELLE Jim (pouvoir à M. Lucien BOUCHEZ), DELAMARE Gérard (pouvoir à M. SANTERRE Sébastien), HUMMEL Jacky (pouvoir à M. Jean-Marie SIWEK).

Absent non excusé : M. COMPAGNIE José.

M. SANTERRE Sébastien a été nommé secrétaire.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article R 123-12;

Vu l'article L 123-4 alinéa 3 du Code de l'Urbanisme, indiquant qu'il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique lorsque la modification du POS ne concerne que la suppression ou la réduction d'un emplacement réservé;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 1988 approuvant le plan d'occupation des sols;

Considérant que le projet de modification du plan d'occupation des sols tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité absolue :

- Est approuvée telle qu'elle est annexée la modification N°1 du Plan d'Occupation des Sols.

- La présente délibération sera affichée en Mairie durant un mois et mention en sera faite dans les deux journaux suivants :

- Le courrier Picard
- Le Parisien Libéré

- Le dossier de modification est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture de l'Oise.

Cette délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité mentionnées ci-avant et dans les conditions prévues par l'article L 123-3.2 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération accompagnée du dossier de modification sera transmise au Préfet de l'Oise et à la DDE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
L. BOUCHEZ






MAIRIE DE HAUDIVILLERS

60510
Téléphone : 44.80.40.34

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Beauvais

Canton de Nivillers

Le 01 octobre 1996

Monsieur le Maire de Haudivillers
à
M. le Préfet du Département de l'Oise
Direction des Actions Interministérielles
60022 Beauvais cedex

Objet : Transmission de la modification du Plan d'Occupation des Sols.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal a approuvé la modification n°1 par délibération du Conseil Municipal en date du 06 septembre 1996.

Je vous transmets, conformément aux dispositions des articles L 123.3.2 et R 123.12 du code de l'urbanisme, un dossier de modification du plan d'occupation des sols pour que vous me fassiez connaître votre avis.

Je vous rappelle que celui-ci devra m'être transmis dans le délai d'un mois suivant la transmission du dossier; passé ce délai, l'acte approuvant la modification du plan d'occupation des sols deviendra exécutoire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma haute considération.

Le Maire,

L. BOUCHEZ



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUDIVILLERS

Séance du 06 septembre

19 96

L'an mil neuf cent quatre vingt seize

et le six septembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lucien BOUCHEZ

Présents : MM. DACHON Serge, SIWEK Jean-Marie, SANTERRE Sébastien, COULON André, HUMMEL Lionel, GUTCHAOUA Bertrand, Mmes ROBLIQUE Nicole, VERMEULEN Marie, THOMAS Magali.

Absents excusés : MM. DELARUELLE Jim (pouvoir à M. Lucien BOUCHEZ), DELAMARE Gérard (pouvoir à M. SANTERRE Sébastien), HUMMEL Jacky (pouvoir à M. Jean-Marie SIWEK).

Absent non excusé : M. COMPAGNIE José.

M. SANTERRE Sébastien a été nommé secrétaire.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article R 123-12;

Vu l'article L 123-4 alinéa 3 du Code de l'Urbanisme, indiquant qu'il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique lorsque la modification du POS ne concerne que la suppression ou la réduction d'un emplacement réservé;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 1988 approuvant le plan d'occupation des sols;

Considérant que le projet de modification du plan d'occupation des sols tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

La Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité absolue :

- Est approuvée telle qu'elle est annexée la modification N°1 du Plan d'Occupation des Sols.

- La présente délibération sera affichée en Mairie durant un mois et mention en sera faite dans les deux journaux suivants :

- Le courrier Picard
- Le Parisien Libéré

- Le dossier de modification est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture de l'Oise.

Cette délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité mentionnées ci-avant et dans les conditions prévues par l'article L 123-3.2 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération accompagnée du dossier de modification sera transmise au Préfet de l'Oise et à la DDE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
L. BOUCHEZ





MAIRIE DE HAUDIVILLERS

60510
Téléphone : 44.80.40.34

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Beauvais

Canton de Nivillers

Le 01 octobre 1996

Monsieur le Maire de Haudivillers
à
M. le Directeur Départemental de
l'Équipement (SEEG/PAU)
Boulevard Amyot d'Inville
BP 317
60021 Beauvais cedex

objet : Transmission de la modification du plan d'occupation des sols.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal a approuvé la modification n°1 par délibération du Conseil Municipal en date du 06 septembre 1996.

Je vous transmets un dossier de modification du plan d'occupation des sols.

Je vous ^{de} _{préc}croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

L. BOUCHEZ



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUDIVILLERS

Séance du 06 septembre

1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize
et le six septembre
à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. Lucien BOUCHEZ

Présents : MM. DACHON Serge, SIWEK Jean-Marie, SANTERRE Sébastien, COULON André,
HUMMEL Lionel, GUICHAOUA Bertrand, Mes ROBLIQUE Nicole, VERMEULEN Marie, THOMAS Magali.
Absents excusés : MM. DELARUELLE Jim (pouvoir à M. Lucien BOUCHEZ), DELAMARE Gérard
(pouvoir à M. SANTERRE Sébastien), HUMMEL Jacky (pouvoir à M. Jean-Marie SIWEK).

Absent non excusé : M. COMPAGNIE José.

M. SANTERRE Sébastien

a été nommé secrétaire(s).

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article R 123-12;

Vu l'article L 123-4 alinéa 3 du Code de l'Urbanisme, indiquant qu'il n'y a pas
lieu de procéder à une enquête publique lorsque la modification du POS ne concerne que la
suppression ou la réduction d'un emplacement réservé;Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 1988 approuvant
le plan d'occupation des sols:Considérant que le projet de modification du plan d'occupation des sols tel
qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

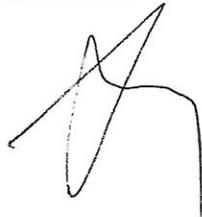
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité absolue :

- Est approuvée telle qu'elle est annexée la modification N°1 du Plan
d'Occupation des Sols.
- La présente délibération sera affichée en Mairie durant un mois et mention
en sera faite dans les deux journaux suivants :
 - Le courrier Picard
 - Le Parisien Libéré
- Le dossier de modification est tenu à la disposition du public à la Mairie aux
jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture de l'Oise.

Cette délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de
publicité mentionnées ci-avant et dans les conditions prévues par l'article L 123-3.2 du Code de
l'Urbanisme.La présente délibération accompagnée du dossier de modification sera
transmise au Préfet de l'Oise et à la DDE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
L. BOUCHEZ




EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUDIVILLERS

Séance du 06 septembre

1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize

et le six septembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lucien BOUCHEZ

Présents : MM. DACHON Serge, SIWEK Jean-Marie, SANTERRE Sébastien, COULON André, HUMMEL Lionel, GUICHACUA Bertrand, Mmes ROBLIQUE Nicole, VERMEULEN Marie, THOMAS Magali.
Absents excusés : MM. DELARUELLE Jim (pouvoir à M. Lucien BOUCHEZ), DELAMARE Gérard (pouvoir à M. SANTERRE Sébastien), HUMMEL Jacky (pouvoir à M. Jean-Marie SIWEK).

Absent non excusé : M. COMPAGNIE José.

M. SANTERRE Sébastien a été nommé secrétaire(s).

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article R 123-12;

Vu l'article L 123-4 alinéa 3 du Code de l'Urbanisme, indiquant qu'il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique lorsque la modification du POS ne concerne que la suppression ou la réduction d'un emplacement réservé;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 1988 approuvant le plan d'occupation des sols;

Considérant que le projet de modification du plan d'occupation des sols tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

La Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité absolue :

- Est approuvée telle qu'elle est annexée la modification N°1 du Plan d'Occupation des Sols.

- La présente délibération sera affichée en Mairie durant un mois et mention en sera faite dans les deux journaux suivants :

- Le courrier Picard
- Le Parisien Libéré

- Le dossier de modification est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture de l'Oise.

Cette délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité mentionnées ci-avant et dans les conditions prévues par l'article L 123-3.2 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération accompagnée du dossier de modification sera transmise au Préfet de l'Oise et à la DDE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE

- 7 OCT. 1996

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
L. BOUCHEZ



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUDIVILLERS

Séance du 06 septembre

1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize

et le six septembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lucien BOUCHEZ

Présents : MM. DACHON Serge, SIWEK Jean-Marie, SANTERRE Sébastien, COULON André, HUMMEL Lionel, GUICHAOUA Bertrand, Mmes ROBLIQUE Nicole, VERMEULEN Marie, THOMAS Magali.
Absents excusés : MM. DELARUELLE Jim (pouvoir à M. Lucien BOUCHEZ), DELAMARE Gérard (pouvoir à M. SANTERRE Sébastien), HUMMEL Jacky (pouvoir à M. Jean-Marie SIWEK).
Absent non excusé : M. COMPAGNIE José.

M. SANTERRE Sébastien a été nommé secrétaire.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article R 123-12;

Vu l'article L 123-4 alinéa 3 du Code de l'Urbanisme, indiquant qu'il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique lorsque la modification du POS ne concerne que la suppression ou la réduction d'un emplacement réservé;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 1988 approuvant le plan d'occupation des sols;

Considérant que le projet de modification du plan d'occupation des sols tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité absolue :

- Est approuvée telle qu'elle est annexée la modification N°1 du Plan d'Occupation des Sols.

- La présente délibération sera affichée en Mairie durant un mois et mention en sera faite dans les deux journaux suivants :

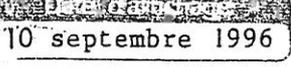
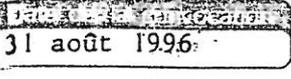
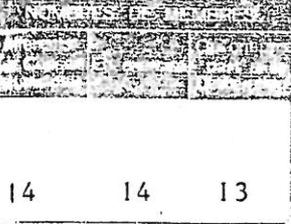
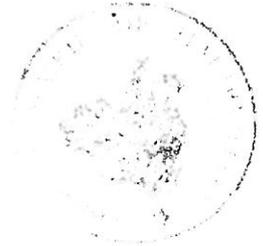
- Le courrier Picard
- Le Parisien Libéré

- Le dossier de modification est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture de l'Oise.

Cette délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité mentionnées ci-avant et dans les conditions prévues par l'article L 123-3.2 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération accompagnée du dossier de modification sera transmise au Préfet de l'Oise et à la DDE.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
L. BOUCHEZ



ification N°1 du POS
robot ion.

cte rendu exécutoire
près dépôt en Préfecture

publication ou notification

Appichée le 07 octobre 1996

entrevue le 15 novembre 1996